

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES****DCM n°45/2021****Séance Ordinaire du 6 juillet 2021****Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un le six juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : JAMMES Francis**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie, BRUNET François**Procuration** : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie**Absent** : /**Date de la convocation** :

30 juin 2021

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION SPORTIVE
PEYRESTORTENCQUE FOOTBALL – ANNEE 2021**

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
7.5.3 subventions
accordées à des
associations

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la création récente de ce club de football. Il ajoute que devant le nombre important d'inscriptions et afin d'assurer les entraînements prévus en septembre, cette nouvelle association communale a sollicité auprès de la Municipalité une subvention exceptionnelle pour l'achat d'équipements adaptés. Après analyse des besoins présentés par le club, Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 1500 € et demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce montant.

Le Conseil Municipal,**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,****APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500€ (mille-cinq-cents euros) à l'association sportive Peyrestortencque Football ;**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,



Alain DARIO